



Téléphonie mobile

ÉTRANGE...

... L'expertise collective réalisée par l'Agence française de l'environnement et du travail. Si elle indique que l'exposition aux radiofréquences n'a pas d'effets sanitaires démontrés, elle recommande tout de même de réduire ces mêmes expositions.

Cette dernière recommandation s'inscrit en effet en introduction de la page réservée à la présentation de l'expertise (<http://www.afsset.fr/index.php?pageid=415&newsid=497&MDLCODE=news>). Sauf qu'à l'intérieur de cette même expertise, la réduction des expositions est loin d'apparaître comme une solution évidente. Pire, l'Afsset reprend mot pour mot une des conclusions du Conseil Economique, Social et Environnemental, un des acteurs ayant le plus contribué à l'étude : «Le CES recommande de peser avec soin les conséquences d'une telle réduction, notamment : en termes de multiplication du nombre des antennes et en termes d'augmentation parallèle possible de l'exposition de la tête aux radiofréquences émises par les téléphones mobiles».

Outre cette étrange contradiction, l'expertise débutée en août 2007 conclut surtout que «les données issues de la recherche expérimentale disponibles n'indiquent pas d'effets sanitaires à court terme ni à long terme de l'exposition aux radiofréquences».

En ajoutant un élément essentiel, «l'implantation des antennes de stations de base de téléphonie mobile cristallise aujourd'hui les inquiétudes, alors même que l'exposition aux radiofréquences qu'elles occasionnent est beaucoup plus faible que celle liée à l'usage du téléphone mobile». Un détail qu'il était important de préciser :-)

Le rapport complet (attention il y a de la lecture :-)) est disponible ici :

http://www.afsset.fr/upload/bibliotheque/964737982279214719846901993881/Rapport_RF_20_151009_I.pdf.

Pour une synthèse de (seulement) 19 pages, c'est ici :

http://www.afsset.fr/upload/bibliotheque/166004335031200624296094988253/09_10_ED_Note_Synthese_RF.pdf.

Source : **Le Figaro**

Téléphonie mobile

UN DE PERDU, DEUX DE PERDUS, ...

En apprenant mardi que l'opérateur égyptien Orascom jetait l'éponge (cf. **édition du 13 octobre**), il était légitime de se demander comment le duo Numericable/Virgin trouverait les moyens financiers suffisants pour se lancer à la conquête de la quatrième licence mobile.

Et plutôt que de trouver une alternative, les actionnaires du cablo-opérateur auraient, selon le magazine Challenges, avoué être «de plus en plus réticents à l'idée de déposer un dossier». Ce probable abandon laisserait alors Free sans aucune concurrence dans la course...

Dans le même sujet, l'ARCEP a publié mardi aussi, certaines précisions sur la procédure d'attribution, suite à des questions que l'on lui aurait posé (Free ou un candidat mystère ? :-)). Des précisions principalement financières, qui figuraient pourtant bien sur l'appel d'offres initial...

Pour résumer, l'heureux élu devra s'acquitter d'un montant bien supérieur aux fameux 240 millions... En comptant la contribution au fonds de réaménagement du spectre, la taxe administrative ou encore la taxe de 1% sur le chiffre d'affaires annuel, la facture s'annoncera finalement un peu plus salée que prévue...

Source : <http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/umts/precisions-procedure-4eme3G.pdf>



Internet

ÇA S'EN VA ET ÇA REVIENT...

Suite et peut-être fin du mauvais épisode subit par des abonnés de T-Mobile dernièrement (cf. **édition du 13 octobre**).

Toutes les données que Microsoft pensaient totalement perdues ont en grande partie été retrouvées. Contacts, calendriers ou encore photos seront restaurés en priorité... Pour la petite poignée d'abonnés qui ne retrouveront rien, difficile de penser que les 100 euros de dédommagement promis suffiront à réparer une telle perte...

Source : http://www.silicon.fr/fr/news/2009/10/15/sidekick___microsoft___dit_avoir_recupere_les_donnees_perdues